



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Antilles

Question au Gouvernement n° 792

Texte de la question

PRÉSENCE DE PESTICIDES DANS L'EAU

M. le président. La parole est à M. Joël Beaugendre, pour le groupe UMP.

M. Joël Beaugendre. Madame la ministre de l'écologie et du développement durable, le 30 septembre 2003, un rapport de l'Institut français de l'environnement révélait une importante présence de pesticides dans les eaux françaises. La contamination, déjà constatée dès 2000, concernait les eaux de surface et les eaux souterraines. Nos départements, en particulier la Guadeloupe et la Martinique, sont fortement concernés. L'existence de pesticides, dont certains sont pourtant interdits depuis de très longue date, serait prouvée. Ils constituent un véritable danger pour notre environnement. Leur présence est-elle due à un phénomène de rémanence ou à une carence de l'administration des douanes ?

Plus inquiétant, les effets à long terme sur nos populations sont néfastes. On parle de cancers de la prostate, de stérilité masculine, de troubles du système endocrinien. Il convient de signaler qu'en réaction à cet état de fait, les syndicats des eaux de la Guadeloupe ont fait installer, en 2001, avec l'aide de l'Etat et de l'Europe, des filtres à charbon particulièrement onéreux.

Madame la ministre, l'eau est, vous le savez, un élément vital pour chacun d'entre nous, notamment dans notre région archipélagique. La question des niveaux de toxicité est, de ce fait, prioritaire. Une politique d'assainissement vigoureuse est indispensable. Pouvez-vous nous confirmer la persistance de pesticides dans les eaux destinées à la consommation après 2001 et nous informer sur la stratégie de réaction du Gouvernement ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de l'écologie et du développement durable. Monsieur le député, une étude de l'Institut français de l'environnement, mandatée par le ministère de l'écologie et du développement durable vient en effet de confirmer le très fort taux de pesticides de nos eaux souterraines et de surface. Le taux est particulièrement inquiétant en Guadeloupe et en Martinique. Cette contamination est causée par des produits, des organochlorés, en particulier le chlordécone qui est interdit depuis 1993.

La contamination, en Guadeloupe et en Martinique, touche non seulement les eaux souterraines et de surface, mais également les légumes-racines. Les services de l'Etat procèdent donc régulièrement à des prélèvements et à des analyses qui peuvent conduire à l'interdiction de vente de ces légumes-racines. Bien entendu, nous opérons également des prélèvements réguliers sur la distribution en eau potable, ce qui peut amener à des interdictions et à l'abandon de certains prélèvements.

Vous me demandez si la contamination par des produits qui sont interdits depuis plus de dix ans pourrait avoir pour origine une utilisation frauduleuse ? Je n'en crois rien. En fait, les organochlorés ont un fort taux de

rémanence et il s'agit d'un relargage de ces substances organochlorées à partir des sols.

La mobilisation de l'Etat est totale, avec les ministres de l'outre-mer, de l'agriculture et bien sûr de la santé, pour mener une lutte sans merci dans votre département et en Martinique contre les organochlorés.

Sur les 10,5 millions d'euros consacrés par le Gouvernement et par le ministère de l'écologie et du développement durable à cette action, un million a été dévolu à la Martinique et à la Guadeloupe. Bien entendu, nous poursuivrons cette action en 2004. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Joël Beaugendre](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 792

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 octobre 2003